

## RÉPONSE DU MINISTÈRE DES FINANCES

*L'examen de la note d'insertion de la Cour appelle les observations suivantes :*

### ***I-Les incohérences du système de financement***

#### ***1-Le financement par le Trésor***

##### ***1.1-Divergences dans la détermination des concours du Trésor***

*-Entre la direction centrale du Trésor et l'A.C.C.T*

*Avances débloquées : 81.545.627.712,04 DA*

*Ce montant correspond à la sommation des décisions de déblocages établies par le ministère des finances de 1969 à 1989.*

*Le montant puisé dans les balances transmises par l'A.C.C.T est de :  
81.598.860.824,00 DA.*

*La différence de 51.233.111,96 DA entre les chiffres de la direction centrale du Trésor et ceux de l'A.C.C.T peu s'expliquer par la comptabilisation d'une somme de 32.594.231,47 DA en 1971 et en 1986. Le montant restant est dû à une erreur d'imputation au compte qui a été régularisée par ailleurs.*

*Il est à noter que l'Etat (Trésor public) a accordé au secteur de l'habitat pour la période 1996/1989 un montant de : 83.827.632.959,94 DA.*

*Ce chiffre est différent de celui avancé dans la note où le montant des prêts accordés au secteur de l'habitat au 31 décembre 1994 est de 77,919 millions de DA.*

*De même que pour les avances remboursées, il est à souligner qu'à la date du 31 décembre 1994, le Trésor a récupéré 10,59 milliards de DA comparativement aux 6,3 milliards de DA avancés dans la note.*

*-Entre les services du ministère des finances et le CNEP :*

*Il est à noter que le chiffre de 81,849 milliards de DA accordés aux promoteurs par la CNEP s'étale sur une période 196 à 1989 et est différent de celui établi sur la direction centrale du Trésor (81,5 milliards de DA). ce dernier montant ne concerne que la période 1971/1989, d'où l'écart de 0,3 milliard constaté.*

*Pour les remboursements des prêts accordés à la CNEP, ils s'élèvent à 10,7 milliards de DA, et ce conformément aux ordres de virements constatés et comptabilités par nos comptables.*

*Aussi, il semble, d'après les constatations faites que les services de la CNEP ne maîtrisent pas les flux financiers générés lors des opérations de prêts et avances avec leurs créanciers ou leurs débiteurs.*

#### ***2-Le financement par la CNEP***

##### ***2.1-Incidences du non-remboursement des prêts***

*-En matière d'endettement :*

*En ce qui concerne le volume des crédits utilisés, le montant de 126,3 milliards de DA (81,5 Trésor plus 44,8 milliards/CNEP) est le plus crédible.*